

Ford condamné à maintenir 1.000 emplois à Blanquefort

02/11/2017 | 18:15

La justice française a condamné jeudi Ford Aquitaine Industries (FAI) à maintenir un effectif de 1.000 emplois en CDI et en équivalent temps plein du 1er janvier au 24 mai 2018 dans son usine de Blanquefort en Gironde, comme le constructeur automobile s'y était engagé.

Dans leur jugement, les magistrats du tribunal de grande instance de Bordeaux, saisis par le syndicat CGT, ont fixé l'astreinte à 500 euros par jour de retard.

Pour prendre sa décision, le tribunal, après avoir constaté dans ses attendus que les 1.000 emplois n'étaient pas assurés au 31 décembre 2016, s'est fondé sur l'accord-cadre signé le 24 mai 2013 pour une durée de cinq ans entre les dirigeants de Ford Europe et les pouvoirs publics qui ont apporté 12 millions d'euros d'aides pour maintenir ce niveau d'effectif dans l'unité de fabrication de boîte de vitesses.

Les syndicats chiffrèrent récemment le nombre de salariés à moins de 879.

Pour le Comité d'entreprise, l'avenir de l'usine reste incertain. Un comité de suivi qui s'est tenu à Bordeaux le 23 octobre entre les dirigeants de Ford Europe, les représentants de l'Etat, les collectivités locales et territoriales et les représentants du personnel n'a rien apporté de nouveau sur l'avenir de l'usine au-delà du 24 mai 2018.

La direction de Ford y a présenté les résultats d'une étude de faisabilité démontrant que l'usine de Blanquefort était compétitive pour accueillir la fabrication d'une nouvelle boîte de vitesse qui permettrait d'assurer l'avenir, mais elle a aussi commandé une étude complémentaire prenant en compte les paramètres internationaux pour prendre une décision définitive au 1er trimestre 2018, sachant que l'usine Ford de Detroit aux Etats-Unis est sur les rangs. (Claude Canellas, édité par Yves Clarisse)